

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 MARS 2024**

**Présents :** MMS ALLALA DUJARDIN GESQUIERE GREGOIRE LARIDANT LOUIS PYTHON  
SONREL VILLAUME DARGENT IRDEL  
MMES AUBURTIN LEROY MOUCHOT OHNET SAINT-DIZIER SCHLERET VILLAUME

**Excusé(e)s et représenté(e)s :**

Mme CARPENTIER représentée par Mme VILLAUME  
M. GRUCKER représenté par M. GESQUIERE  
Mme CARRASCO représentée par Mme OHNET  
Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT  
M. PIERRE représenté par M. VILLAUME

**Elus : 23**

**Votants : 23**

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

**AFFAIRES GENERALES**

- **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 29 janvier et 26 février 2024**
  - Approuvés à l'unanimité

**FINANCES**

- **Budget général : voir documents en annexe.**

- **Vote du compte administratif 2023**

Madame l'adjointe en charge des finance et affaires générales présente le compte administratif de l'année 2023 :

Investissement :

En dépenses : Prévu 3 163 079,65€ > réalisé : 1 470 702,23€ > Reste à réaliser : 1 559 900€

En recettes : Prévu 3 163 079,65€ > réalisé : 1 284 297,18€ > Reste à réaliser : 1 426 000€

> Résultat : -186 405,05€

Fonctionnement :

En dépenses : Prévu 3 199 311,28€ > réalisé : 2 781 420,56€

En recettes : Prévu 3 199 311,28€ > réalisé : 3 284 543,74€

> Résultat : 503 123,18€

Résultat global : 316 718,13€

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Vote du compte de gestion 2023**

M. le Maire expose que le compte de gestion est établi par Bénédicte Ollier, comptable publique, à la clôture de l'exercice. Le maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Affectation du résultat**

Madame l'adjointe en charge des finance et affaires générales propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2023 de la commune comme suit :

Excédent de fonctionnement de 503 123,16€

- > Affectation complémentaire en réserve (1068) : 320 305,05€
- > Résultat reporté en fonctionnement (002) : 182 818,13€
- > Résultat d'investissement reporté (001) : 186 405,05€.

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Vote du budget primitif 2024**

Madame l'adjointe en charge des finance et affaires générales propose au conseil municipal un budget primitif 2024 :

- Equilibré en investissement en dépenses et en recettes à hauteur de 3 650 431,15€ - dont propositions nouvelles : en dépenses : 2 090 531,15€ et en recettes 2 224 431,15€
- Equilibré en fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 3 317 518,13€.
  - *Approuvé à l'unanimité avec deux abstentions.*

- **Tableau des effectifs :**

Madame l'adjointe en charge des finance et affaires générales présente les modifications apportées au tableau des effectifs et précise qu'il s'agit d'acter la mise à jour de la liste des postes ouverts au budget suite aux départs et remplacements d'agents.

- *Approuvé à l'unanimité*

<b>ENVIRONNEMENT</b>
----------------------

➤ **Zones pour l'aménagement d'énergie renouvelable :**

Monsieur l'adjoint en charge de l'environnement indique qu'il s'agit d'identifier auprès des services de la Région et l'Etat des espaces sur la commune pouvant être favorables à l'accueil d'installations de production d'énergie renouvelable. Cette planification permettra aux futurs porteurs de projets ou opérateurs, quels qu'ils soient, de bénéficier de facilités administratives lors de la mise en œuvre de leurs projets. Peut être également des soutiens financiers.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

M. l'adjoint en charge de l'environnement indique qu'une campagne d'information de la population a été lancée sur les différents supports de la commune, et un dossier de consultation est mis à disposition des habitants à l'accueil de la mairie afin de réunir les éventuelles remarques.

Compte tenu de ces éléments, M. l'adjoint en charge de l'environnement expose :

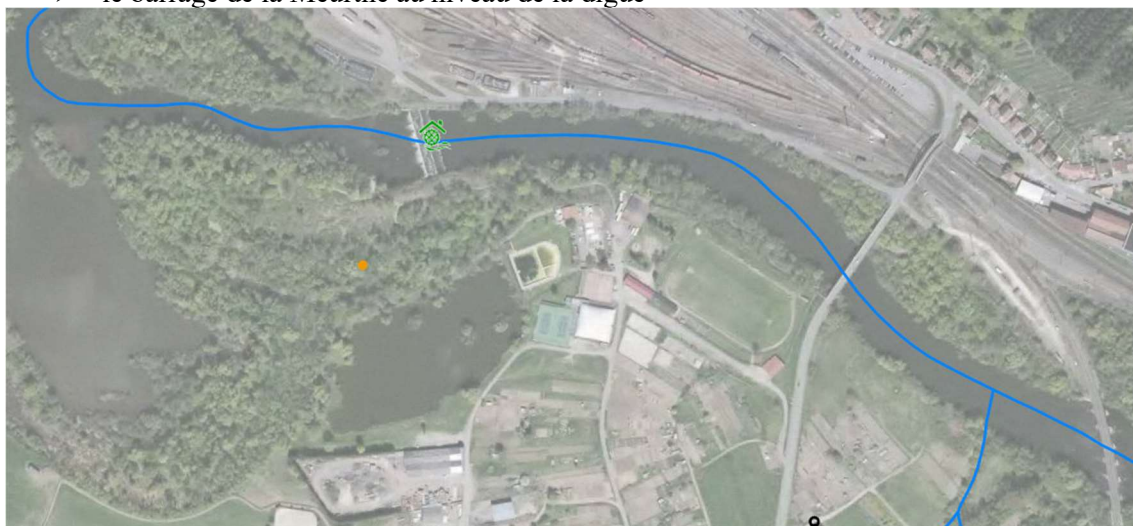
Les ZAENR proposées à ce stade de la concertation sont les suivantes :

**- pour le solaire thermique :**

- Les deux espaces au potentiel le plus fort sont deux bâtiments appartenant à la SNCF sur l'emprise de la gare de fret : la Rotonde et le hangar de l'atelier technique (plus 4 millions de kwh/an)
- Ensuite viennent les bâtiments de l'entreprise EPACT (rue de la gare), les écoles Jacques Prévert et Victor Hugo (15-17 rue Maréchal De Lattre de Tassigny), et le bâtiment périscolaire des Ptits loups (4 ter rue Jean Moulin), ainsi que la Résidence autonomie (2 rue de la résistance) ont le potentiel le plus fort avec une estimation de 2 à 4 millions de kwh/an.
- L'école maternelle Aragon et l'espace Maurice Villaume sont également à identifier avec un potentiel de 1 à 2 millions kwh/an.

**- pour l'hydroélectricité :**

- le barrage de la Meurthe au niveau de la digue



- pour la géothermie : : aucune.
- pour l'éolien : aucune.
- pour le solaire photovoltaïque au sol : aucune.

- *Approuvé à l'unanimité*

**URBANISME ET PATRIMOINE**

- **Rénovation du bassin de plein air : demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus au bassin de plein air cette année :

- Réfection du revêtement des trois bassins (volume total estimé 1500m3)
- Remplacement et modernisation du système de filtration des bassins

Il s'agit de revoir le plan de financement suite à de nouvelles normes imposées par l'ARS sur la filtration des eaux de baignade, ce qui impacte fortement les coûts des travaux et allongera l'étalement des travaux avant et après la saison.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Rénovation du revêtement	150 000,00 €	ETAT :		
Remplacement et modernisation du système de filtration	190 000,00 €	DSIL 30%	30%	105 000,00 €
Electricité, peinture et fournitures diverses	10 000,00 €	Conseil départemental (AT54)	20%	70 000,00 €
		Autofinancement	50%	175 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>350 000,00 €</b>

- *Approuvé à l'unanimité*

- **Aménagement de la zone de loisirs :**

Monsieur le Maire indique que le plan de financement de ce projet doit être repris pour y indiquer les montants des partenaires qui ont été confirmé depuis la dernière délibération en juillet 2023, les deux dernières demandes

de subvention non confirmées sont la demande de DETR déjà faite en 2023 et reportée sur 2024, et la demande au conseil départemental sur le dispositif d'appui aux territoires.

Le plan de financement à ce jour est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
<b>Espaces de rencontre, de convivialité et végétalisation, Aménagements voie et cheminements doux</b>				
Préparation	19 185 €	ETAT : <i>DETR</i>	26,9%	250 000 €
Travaux d'aménagement Espaces de rencontre, de convivialité et végétalisation	741 919 €	Agence de l'eau Rhin Meuse	14,3%	132 648 €
		Conseil départemental (AT54)	9,7%	90 000 €
		Région Grand Est - Soutien à l'amélioration du cadre de vie	16,4%	152 432 €
		Conseil départemental (mobilités douce)	5,4%	50 208 €
Aménagements voie et cheminements doux	167 097 €	Autofinancement	27,2%	252 913 €
<i>Sous total aménagements</i>	<i>928 201 €</i>			<i>928 201 €</i>
<b>Création d'installations sportives</b>				
Equipements sportifs	297 229 €	Agence nationale du sport	43,7%	130 000 €
<i>dont équipements vélos: Pumptrack, piste d'initiation</i>	209 775 €	Région Grand Est - Appel à projets Pumptracks	25,2%	75 000 €
		Autofinancement	31,0%	92 229 €
<i>Sous total équip. sportifs</i>	<i>297 229 €</i>			<i>297 229 €</i>
		<i>sous-total soutiens publics</i>	<i>71,84%</i>	<i>880 288 €</i>
		<i>sous-total autofinancement</i>	<i>28,16%</i>	<i>345 142 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 225 430 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 225 430 €</b>

- *Approuvé à l'unanimité*

#### ENFANCE - JEUNESSE•

- **Décision modificative :**

Madame l'adjointe en charge de la jeunesse indique que suite à des annulations de mandats de la fin d'année 2023, il convient d'augmenter l'article correspondant au budget 2024 de 100€.

- *Approuvé à l'unanimité*

#### QUESTIONS DIVERSES

M. Dargent a interrogé le Maire sur l'état des contentieux en cours dans lesquels la commune est impliquée.

M. le Maire indique que la commune est à ce jour impliquée dans 4 contentieux :

- le plus ancien concerne le non-respect des règles d'urbanisme depuis 2012 avec une occupation illégale d'un terrain non constructible. La commune est reconnue victime et les occupants sont depuis des années astreints à des amendes et à une obligation de quitter les lieux, sans effet à ce jour ;
- le deuxième concerne la défection d'une entreprise qui a disparu au milieu du chantier de construction du hangar du matériel des fêtes de la commune. A nouveau la commune a été reconnue victime de cette situation mais les coûts n'ont pas pu être récupérés auprès de l'entreprise qui a été dissoute ni auprès de sa compagnie d'assurance, sollicitée par la commune.

- le troisième concerne une entreprise de serrurerie du chantier du funérarium qui n'a respecté ni les délais ni les demandes de la maîtrise d'oeuvre. La commune a appliqué une partie des pénalités prévues dans le cahier des charges du chantier dans des proportions jugées raisonnables par la jurisprudence. Le tribunal administratif de Nancy a donné gain de cause à la commune à l'automne dernier mais a fortement réduit le montant des pénalités. La commune a donc fait appel.
- Le quatrième concerne un ancien agent de la commune qui a été sanctionné après avis favorable du conseil de discipline au plus haut niveau – la révocation de la fonction publique. L'agent conteste sa révocation et a saisi le tribunal administratif pour ce faire, qui n'a pour le moment pas rendu de décision.

M. le Maire indique également que l'enquête publique de révision du PLU est terminée. Le rapport du commissaire enquêteur a été formulé, le retour est positif en particulier sur les ateliers de concertation mis en place depuis le début de la révision.

Mme l'adjointe en charge des solidarités signale deux maisons dans la commune qui présentent des situations d'insalubrité et des nuisances identifiables depuis la rue. Face au risque identifié pour la santé et la salubrité publique, la commune et le CCAS sont en lien régulier avec les propriétaires ou héritiers pour faire cesser les nuisances dès que possible, les démarches étant particulièrement longues.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Emargement</b>
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	
GREGOIRE	Bruno	
GRUCKER	Yannick	Excusé
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	Excusée
PIERRE	Thomas	Excusé
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
IRDEL	Thierry	